

Compte-rendu des délibérations séance du 03/07/2009

L'an 2009 et le 03 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **de Neuf (9)**, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

Présents: M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DELAVAL Armel, DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : CEVALTE Jérôme, DARGENT Hervé, DIDIER Gilles, GRUJARD Marc Michel, MARCHAL Patrick.

Absents : M. HEINDEL Michel pouvoir à Mme DELAVAL Armel.

Date de la convocation : 22/06/2009

Date d'affichage : 22/06/2009

Secrétaire : Elu à l'unanimité : GRUJARD Marc.

1- REGULARISATION DE BAIL SUITE A LA VENTE DE TERRAIN RUE DE LA CERTE:

Rappel :

Existence d'un bail de location de terrain depuis le 01/02/00 accordé à Didier JOLY sur la parcelle ZD.007. Suite à la vente d'une partie de cette parcelle à la l'entreprise KERN, un avenant N° 1 a été mis en place en 2006 mentionnant :

- La réduction de terrain qui est désormais de 1,3847 ha, soumis à location.
- Le N° de parcelle ZD.53 ex. ZD.007
- Le loyer recalculé à compter du 11/11/06 et évalué au 11/11/08 à 161,86 € hors charges
- Suite à la vente LUDWIG-BERTIN pour 0,1708 ha sous le N° ZD.55, il est nécessaire de mettre en place un nouvel avenant (N° 2) qui mentionnerait :
- La réduction de terrain dont la part disponible, soumise à location est de 1,2139 ha à compter du 11/11/08
- La réduction proportionnelle du loyer à devoir avec application régulière de la hausse du fermage au 11/11/09
- Le nouveau N° de parcelle en location devient : ZD.54 ex. ZD.53
- Le rappel que suivant l'article du bail de 2000, dans les charges et conditions à la rubrique « cession et sous location » il est fait mention que toute cession de bail est interdite....

A l'unanimité le C.M émet un avis favorable à cette régularisation et autorise le Maire à signer tous documents relatifs au bail.

2- RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU :

Rappel :

Comme chaque année, un rapport récapitulatif : les ventes d'eau, les dépenses et les évènements, est réalisé.

Le rapport reflète les données budgétaires 2008 déjà évoquées, et reste à la disposition du CM qui doit émettre un avis sur le dit rapport.

A l'unanimité le C.M émet un avis favorable.

3- Organisation du 14 juillet :

Le Maire donne lecture du programme des activités prévues par le COFAS pour cette manifestation 2009. A cette occasion le Maire informe qu'il prendra les arrêtés nécessaires pour la fermeture de la place et d'une partie de la rue de la Certé à toute circulation. Des barrières et des déviations seront mises en place.

Les horaires retenus sont les suivants :

14h30 – Rendez vous devant la mairie pour le **dépôt de gerbe au monument.**

15h00 – **Loterie des Dames**, le thème principal de cette année sera le commerce équitable. Seules les Dames présentes peuvent participer à la loterie. Pour les personnes à mobilité réduite, le C.M. décide comme l'an dernier qu'un lot leur sera alloué d'office.

15h30 – Début des activités du COFAS

A la tombée de la nuit, Tir des feux d'artifice par l'Entreprise **FLAMB'ART.**

4- C.C.B. :

MODIFICATION STATUTAIRE :

Acquisition par la Communauté de Communes de BULGNEVILLE d'une nouvelle compétence.

« Proposition de délimitation de Zone de Développement Eolien ». (**ZDE**)

Le C.M. après avoir pris connaissance des éléments exposés par le Maire approuve à l'unanimité les modifications statutaires de la C.C.B.

ADHESION DE SURIAUVILLE A LA C.C.B. :

Le Maire expose au C.M. qu'il a reçu de Monsieur le Président de la C.C.B. notification de la délibération par laquelle le Conseil de la C.C.B. s'est prononcé, lors de sa séance du jeudi 11 juin, à l'unanimité moins deux abstentions, pour l'adhésion de la commune de SURIAUVILLE à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le C.M. décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la commune de SURIAUVILLE à la C.C.B. à compter du 1^{er} janvier 2010 et autorise le Maire à signer tous documents relatif à ce sujet.

5- FORET - PARCELLE N°40 :

Rappel :

10 lots mis en vente auprès de particuliers qui le souhaitent (Inscription et contrat signés en mairie)

- Il reste des invendus et il est nécessaire de nettoyer la parcelle afin d'éviter la prolifération de maladies et sauver les pouces de chêne issues de la glandée exceptionnelle.
- Une proposition d'achat pour le restant est faite par **l'Entreprise FATET** au prix de 5,50 € HT/Tonne
- Un contrat sera mis en place avec autorisation donnée au Maire de signer tout document relatif à ce sujet par le C.M.
- Le contrat qui stipulera :
 - La présente délibération si accord du C.M.
 - Le Prix
 - Les délais de travaux et de vidange et le rendu du chantier propre.

Le C.M. Accepte l'Entreprise FATET, le prix, le contrat par 8 voix pour et 2 abstentions : Mme DELAVAL Armel & M. HEINDEL Michel.

6- VENTE DU BATIMENT COMMUNAL DIT « La CURE » :

Rappel :

Sur avis du C.M. et après les estimations de valeur faites par le service des Domaines et par des Professionnels du bâtiment proposant une fourchette de prix allant de 55.000 € à 86.000 €, des travaux de sauvegarde ont été réalisés sur « La Cure » afin de préserver l'intégralité du bâtiment. Sachant que ces travaux ne sont pas pérennes et que la Commune n'a pas les finances pour réhabiliter définitivement ce bâtiment,

Le maire sollicite du C.M. une autorisation de principe lui permettant de rechercher des acheteurs potentiels, sachant qu'aucune décision ne sera prise sans l'aval du C.M. (choix du Candidat et prix de vente...)

Le C.M. autorise le Maire par 8 voix pour et 2 abstentions : Mme DELAVAL Armel & M. HEINDEL Michel à rechercher des acheteurs potentiels.

7- INFORMATIONS DIVERSES :

- Placement de trésorerie :
 - Les 70.000 € placés en 2008 ont rapporté 2.884 € d'intérêts
 - 3 placements de 20.000 € viennent d'être effectués.
 - Le Maire rappelle que ce type de placement est sans risque et l'argent disponible de suite
- Subvention du Conseil Général :
 - Le Maire informe Le C.M. que nous avons l'accord de subvention du Conseil Général au taux de 29% soit 1059 € pour la pose et l'électrification des volets de la salle des fêtes sur une dépense de 3653 € HT.
- Finances Locales :
 - Le Maire informe le C.M. et commente la Fiche Individuelle DGF qu'il vient de recevoir et qui fixe le concours financier de l'Etat pour 2009 : FORFAITAIRE + DSU + DSR + DNP à : 22.692 € soit : 102.22 € par Habitant (population INSEE 2006) 213 + 9 résidences secondaires.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS :
 - Le Maire rappelle que le 08 juillet le Conservatoire des Sites Lorrains présentera à la salle des fêtes de SAUVILLE le site naturel du Bois au sud de SAUVILLE (enjeux, partenariat et illustration sur le terrain)
 - A cet effet le Conservatoire a édité des affiches d'information au public elles ont été mises en place à différents endroits du village, mais toutes ne sont pas restées....

- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

Le Maire